

DOSSIER DE CANDIDATURE

POUR UN EMPLACEMENT TEMPORAIRE

DE CAMION DE RESTAURATION A EMPORTER

/ FOOD TRUCK SUR LA COMMUNE DE

MEYLAN

A remettre avant le 08/02/2026

Par voie électronique à l'adresse suivante : commerce@meylan.fr

Ou à l'accueil de la mairie de Meylan

4 Avenue du Vercors, 38240 MEYLAN

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 17h

Renseignements au : 04 76 41 59 42

Cadre réservé à l'administration

Nom de la Société :

Déposé le :

La commune de Meylan souhaite proposer une offre complémentaire de restauration rapide lors de journée carnaval qui aura lieu le 28 février 2026.

La présence du Food truck est demandée de 11h à 13h30 proposant une offre adaptée à la saison, qualitative et variée.

1 – L'EMPLACEMENT

L'emplacement se situe sur le parvis de la mairie, devant la Poste de 11h à 13h30 à l'adresse suivante : 4 Av. du Vercors, 38240 Meylan.

2 – LES CONDITIONS D'EXPLOITATION

La mise à disposition d'un emplacement fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public du 28 février 2026. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) est fixé par décision du Maire auquel il faudra ajouter les frais électriques.

3 – LE CANDIDAT

Personne physique ou représentant légal de la société :

NOM :

PRÉNOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

Entreprise / Personne morale :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

FORME JURIDIQUE :

CAPITAL :

DATE ET N° D'IMMATRICULATION :

Coordonnées :

TEL PORTABLE :

TEL FIXE :

EMAIL :

Référence :

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE => joindre un CV

4 – INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES SUR L'ENTREPRISE

- Structure juridique de l'entreprise :
- Secteur d'activité :
- Date de création de l'entreprise :
- Présentation de l'entreprise :
- Principaux clients :
- Nombre d'emplois - Créés : A créer :
- Tableau d'activités :

ANNEE	2022	2023	2024
CHIFFRE D'AFFAIRE			
EFFECTIFS			

5 – INFORMATION SUR LA PRESTATION PROPOSEE

- Produits proposés (joindre carte) :
- Sites d'approvisionnement :
- Moyen de transport de denrées :
- Moyens mis en œuvre en termes d'hygiène et de traçabilité :
- Lieu de production des produits (si différent) :
- Moyens mis en œuvre concernant la durabilité de l'exploitation (recyclage des emballages, mise à disposition de poubelles spécifiques, emballages recyclables, consommation d'énergie, ...) :
- Pour les structures existantes :

- le ou les lieu (x) de vente actuel (s) (locaux, emplacements sur l'espace public ou privé, etc.) :
- la capacité de production en nombre de repas :
- le volume de produits écoulés :

6 – PIECES A FOURNIR :

Pour une société existante :

- Extrait K-bis de la société
- Attestation de conformité notamment en matière d'hygiène alimentaire
- Comptes de l'entreprise des 3 dernières années – bilan et compte de résultat
- et toutes pièces de présentation de votre projet que vous jugeriez nécessaire.

Pour une création d'entreprise :

- Extrait K-bis de la société
- Plan de financement au démarrage
- Compte de résultat prévisionnel sur 3 ans
- et toutes pièces de présentation de votre projet que vous jugeriez nécessaire.

7 – CRITERES DE SELECTION

- 1) Eco-responsabilité : Emplacement zéro déchet. Prévention et tri des déchets, des emballages réutilisables serait un plus.
- 2) Qualité et diversité des produits présentés pour être adaptés à des usagers d'un centre nautique : un choix de produits sains et bio serait un plus.
- 3) Viabilité économique du projet.

8 – TRAITEMENT DES DONNEES

Les informations contenues dans le dossier des candidats ne seront communiquées qu'aux membres du jury de sélection et seront utilisées par ceux-ci uniquement dans le cadre de leur mission d'appréciation des propositions. Sur accord du candidat, la seule information pouvant servir à la communication auprès du public par les organisateurs de l'opération sera le nom de l'occupant.